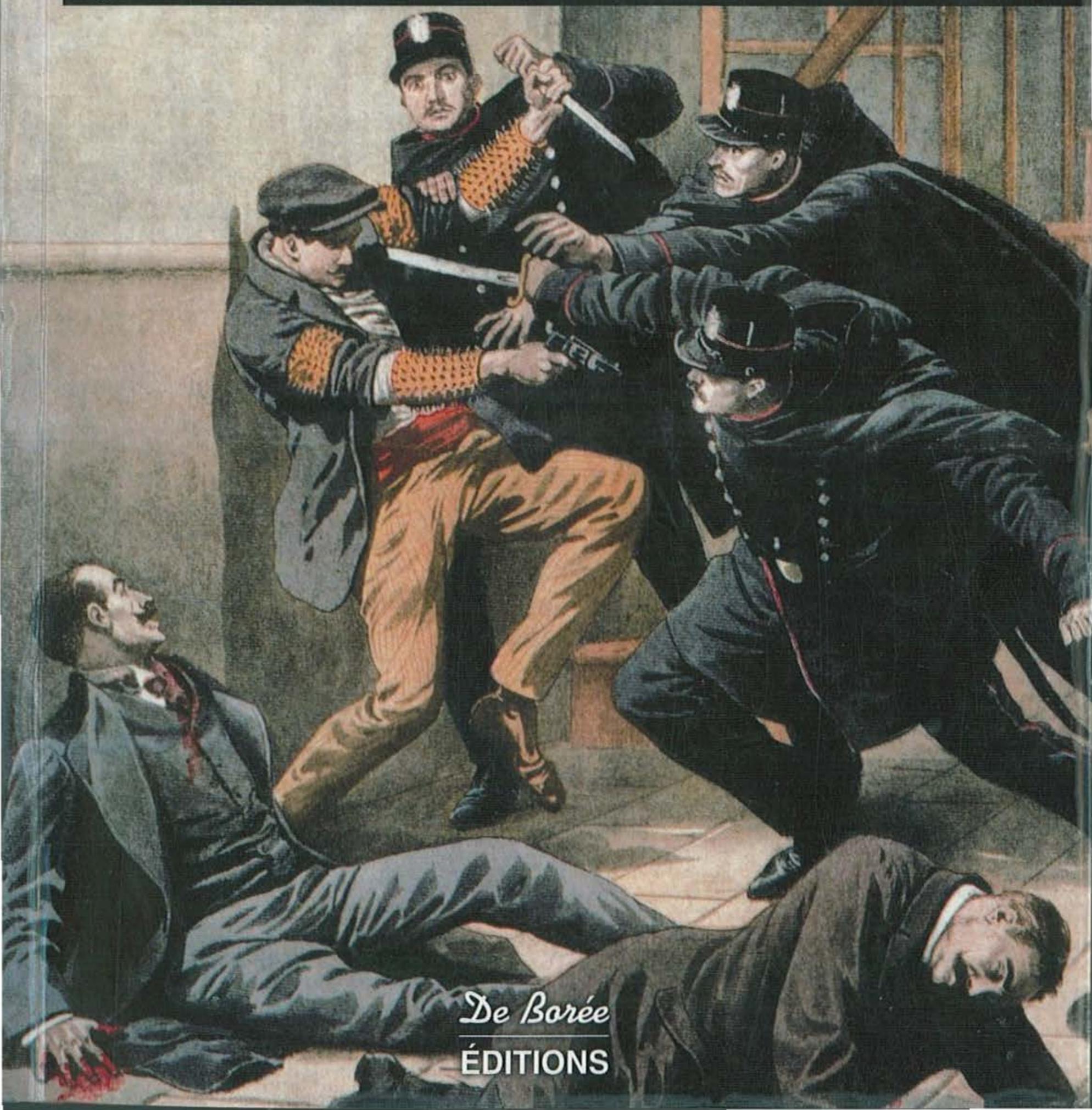


Les Grandes AFFAIRES CRIMINELLES de l'Essonne

Sylvain **LARUE** - Nathalie **MICHAU**



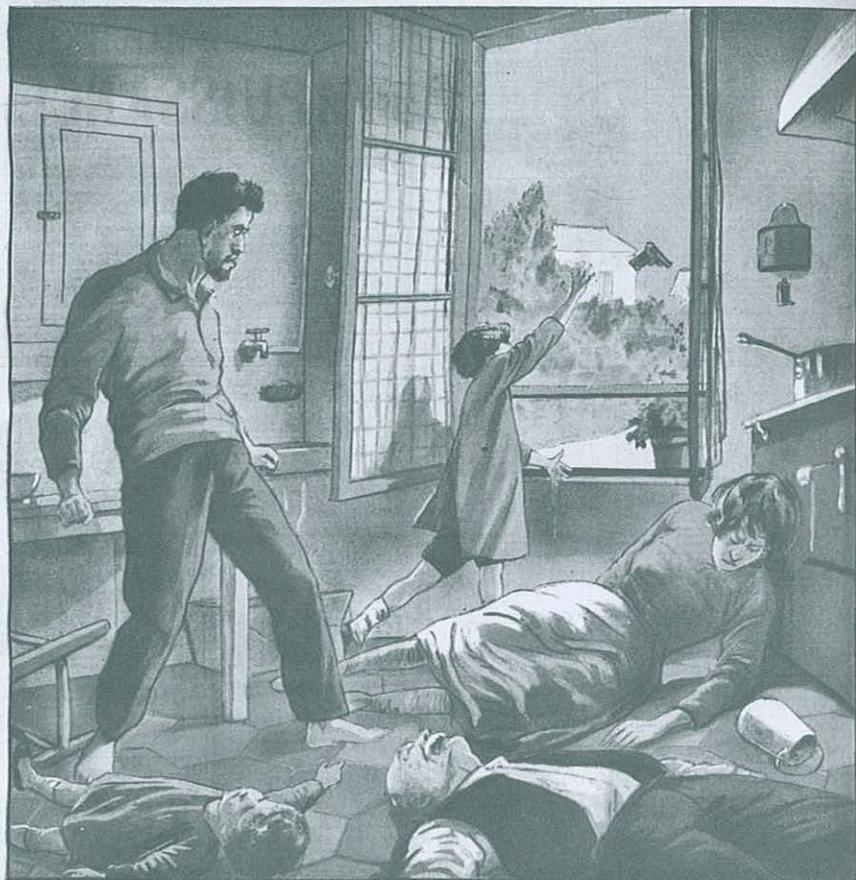
De Borée
ÉDITIONS

L'ILLUSTRÉ

TOUS LES
DIMANCHES

DU PETIT JOURNAL
ET SON SUPPLÉMENT AGRICOLE
GRAND HEBDOMADAIRE POUR TOUS

50^c
14-5-33



LE COURAGE D'UN ENFANT

L'Italien Del Bono, ayant assailli chez elle, à Savigny-sur-Orge, Mme Angèle Rouard, tira sur celle-ci un coup de revolver qui l'abattit. Puis, il dirigea son arme sur le père de Mme Rouard, M. Jules Masson, et sur son enfant le petit Jean, âgé de 6 ans. Tous deux tombèrent. C'est alors que le petit Roger Rouard, âgé de 11 ans, s'élança au secours des siens et s'empara du browning de l'assassin. Héroïsme inutile, hélas ! Les trois victimes étaient mortes...

Il n'est pas nécessaire d'être adulte pour être courageux.
Roger Rouard n'avait que onze ans quand il parvint à désarmer
Jean-Baptiste del Bono, son beau-père, l'assassin de sa mère.
(L'Illustré du Petit Journal, 14 mai 1933.)

Le récidiviste passionnel

*Affaire Jean-Baptiste del Bono, Savigny-sur-Orge
Cour d'assises de Seine-et-Oise, 14 et 15 février 1935*

« **L**A COUR vous condamne à la peine de mort !
– Le jury a bien jugé, je le remercie. La sentence est juste. Je dois mourir. »

Oui, la sentence paraît juste au prévenu, mais aussi à beaucoup de personnes. Jean-Baptiste del Bono, trente-huit ans au moment des faits, a commis deux crimes horribles. Il a tué son enfant de cinq ans, Jean, et Jules Masson, le père de sa maîtresse. Il a également grièvement blessé cette dernière, Angèle Rouard. Mais il ne s'est pas arrêté là. Il a ensuite voulu faire de même avec la mère d'Angèle, Eugénie. Les deux femmes ont eu la vie sauve grâce au courage de Roger, onze ans, né du premier mariage d'Angèle : le gamin s'est battu avec le meurtrier et a réussi à le désarmer.

Comment peut-on en arriver là ? Comment, dans une démesure passionnelle, peut-on vouloir éliminer famille, femme et enfants ?

Lorsque son époux l'abandonne en 1925, Angèle Rouard reste avec le plus jeune de ses trois enfants, Roger, né trois ans plus tôt. En 1926, au début de son idylle avec del Bono, elle a trente-cinq

ans. Elle est en train de divorcer de son premier époux, avec qui elle s'est mariée très jeune. Quand il rencontre la jeune femme, Jean-Baptiste del Bono, dit « Giambatista », est ouvrier maçon et, lui aussi, en procédure de divorce. Il est né en 1894 à Bergame, en Italie. Il vit en France depuis 1920. Jean naît de leur liaison l'année suivante, en 1927. En 1932, lasse de ses brutalités, Angèle le quitte et va vivre chez ses parents au 69, boulevard Aristide-Briand, à Savigny-sur-Orge, dans le lotissement des Plateaux.

À partir de ce moment-là, tout dérape. L'homme n'accepte pas d'être quitté. Vivre sans sa maîtresse lui est insupportable. Au mois de mai de la même année, del Bono la croise à la gare de Savigny un soir avec son petit dans les bras. Il la supplie de revenir. Ne pouvant entendre son refus, il sort un revolver de sa veste et tire sur elle et son enfant à plusieurs reprises. Il blesse Angèle au sein et son fils à l'oreille.

Pour ces tentatives d'assassinat, il est condamné à six mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Corbeil. À sa sortie de prison, del Bono a une idée fixe : reprendre la vie commune avec sa compagne. Il est bien décidé à la tuer s'il ne parvient pas à ses fins.

Il arrive à revoir une nouvelle fois son ex-amante. Celle-ci lui dit fermement qu'elle ne veut plus rien avoir à faire avec lui. Après ce rejet qui semble définitif, il perd tout espoir de reconquérir sa belle et devient fou. Il veut la faire disparaître.

Nous sommes le 3 mai 1933. Cela fait deux jours que l'Italien rôde autour du pavillon de Savigny. Après avoir bu plusieurs litres de vin, l'homme s'introduit dans la maison familiale en passant par la cave. Il est 5 h 30 du matin. L'amant délaissé attend dans la cuisine, où sa future victime entre bientôt pour prendre son petit-déjeuner et se laver avant de se rendre à son travail. Ivre, il lui demande de rentrer à Paris avec lui. Angèle lui résiste. Il cherche son arme. Elle hurle de peur. Jules Masson descend les escaliers pour lui porter secours. Jean le suit de près. Le père de la jeune femme tient dans ses mains une vieille baïonnette. Avant qu'il ne puisse agir, del Bono le met en joue et l'abat de deux balles dans le cœur. Il se tourne ensuite vers Jean, son propre fils, et lui tire une

balle dans la tête. Le petit meurt sur le coup. Angèle se précipite sur le fou furieux pour protéger son deuxième fils qui, réveillé par le bruit, accourt. Del Bono n'hésite pas. Il fait feu deux fois sur elle, la blessant grièvement à l'aine et au cou. Elle s'écroule, inconsciente. En quelques secondes, Roger, pourtant âgé de onze ans, comprend ce qui se passe. Il ne laisse pas le temps au meurtrier de braquer son arme vers lui : il se précipite et attrape son revolver. Le coup part et le blesse à la main. Touché au pouce, l'enfant lâche le pistolet, qui tombe à terre. Le forcené n'a plus de balles. Il cherche un chargeur dans ses affaires. C'est au tour de la mère d'Angèle, Eugénie, réveillée par le bruit, de se rendre dans la cuisine. Elle ne doit sa survie qu'au manque de munitions de l'assassin.

Les deux femmes arrivent à s'enfuir et appellent à l'aide. Le criminel, quant à lui, prend peur et se sauve. Il sera vu quelques instants plus tard à côté de la gare.

Les secours arrivent sur les lieux. Angèle et Roger sont transportés au plus vite à la clinique de Juvisy.

L'assassin entame une cavale qui durera trois semaines. On le voit à de multiples endroits en Île-de-France, mais les forces de police n'arrivent pas à l'intercepter malgré les moyens considérables qui sont déployés pour le traquer.

Le 11 mai, le meurtrier envoie une lettre aux « chefs de police et de gendarmerie », dans laquelle il explique qu'il regrette d'avoir tué M. Masson, car celui-ci ne lui avait rien fait, mais que, en revanche, il aurait voulu achever son ex-maîtresse, la « cause de tous ses malheurs ». Il annonce qu'il va se rendre à la clinique pour la tuer, et que, ensuite, il ira sur la tombe de son fils se suicider.

Immédiatement, des dispositions sont prises pour protéger Angèle.

Finalement, del Bono est arrêté à Athis-Mons trois semaines plus tard, un peu par hasard. En effet, le 24 mai, à 18 heures, un habitant de la commune de Savigny, résidant rue de la Montagne-de-Mons, constate qu'au numéro 1 de cette rue, un individu escalade le mur de la maison de ses voisins alors que ces derniers sont en voyage. Inquiet, il donne l'alerte, craignant un vol.

Les policiers interviennent. Ils commencent à fouiller le pavillon. Arrivés dans les sous-sols, ils vérifient s'il n'y a rien d'anormal. Soudain, ils entendent deux coups de feu. Les agents se précipitent et trouvent, allongé sur le sol, un homme correspondant à la description de Jean-Baptiste del Bono. Le blessé a le crâne transpercé par une balle et un œil sorti de son orbite. Il perd abondamment du sang. Avant de tomber dans le coma, il exhorte les policiers de l'achever.

Le docteur Balensi, appelé sur les lieux, constate qu'une seule balle sur les deux qu'il a tirées a touché del Bono. Elle est entrée par la tempe pour ressortir à la racine du nez. Le trajet de l'autre projectile ne peut être reconstitué.

Le fugitif est immédiatement hospitalisé, sous bonne garde, à la clinique où séjournent ses victimes. Lorsqu'on le fouille, on retrouve sur lui une nouvelle missive, dans laquelle il réitère sa volonté de tuer sa maîtresse.

Dès le 26 mai, del Bono est en mesure de parler. Ses blessures sont graves, mais son état est suffisamment stabilisé pour qu'il soit transporté à l'hôpital de Corbeil, où une surveillance plus soutenue est mise en place. Il est ainsi mis à distance d'Angèle. Un premier diagnostic permet de penser qu'il conservera la vue d'un œil. Del Bono vit très mal d'avoir raté son suicide. Il veut arracher ses pansements.

Lorsqu'il est interrogé par le juge d'instruction Lecharny, il déclare :

« Ma femme voulait partir loin avec mon enfant pour ne plus me voir. Il m'était impossible d'envisager de vivre sans eux. J'ai donc décidé de les tuer tous les deux avant de me suicider. C'est ce que j'aurais fait si le petit Roger ne s'était pas interposé. Ma cavale m'a d'abord conduit à Viry-Châtillon, où je me suis caché pendant trois jours, dans la cabane d'un restaurant¹. Ensuite, je me suis rendu à Paris en taxi, à côté de la gare de Lyon, puis je me suis réfugié à Argenteuil², à Villejuif³ et, enfin, dans les bois d'Orly⁴, où un

1. Le Pavillon Bleu, 7, rue National. Le restaurant n'existerait plus.

2. Dans le Val-d'Oise.

3. Dans le Val-de-Marne.

4. Id.

Le récidiviste passionnel

garde forestier a failli m'attraper. Enfin, je me suis retrouvé à Athis-Mons, et j'ai pénétré dans la villa où vous m'avez découvert.

- Comment arriviez-vous à survivre ?

- Je me suis nourri, la plupart du temps, d'herbes et de salades trouvées dans les champs. Je volais de la nourriture dès que j'en avais l'occasion... »

Un mois plus tard, l'assassin sort de l'hôpital. Il a définitivement perdu l'usage de la vue. Il est transféré à la prison de Corbeil.

Le 23 juin, il est de nouveau interrogé. Étrangement, il refuse l'assistance d'un avocat, expliquant qu'il a raté son coup, que sa vie est fichue, et que maintenant, on peut faire de lui ce que l'on veut, cela n'a plus aucune importance.

Lorsque le juge lui annonce qu'il va prochainement être confronté à sa maîtresse, il est content. Il est persuadé que s'il en est arrivé là, c'est à cause d'elle. Lors de cet entretien, il est finalement assisté de M^e Chatelain, avocat à Corbeil.

Le 14 février 1935, le procès de Jean-Baptiste del Bono a enfin lieu. Il suscite la curiosité tant il est rare de juger un assassin aveugle. Si son état particulier peut attirer la sympathie d'un jury souvent plus clément pour les crimes passionnels, son histoire judiciaire, en revanche, ne joue pas en sa faveur. Car del Bono a un passé sombre. Il a été condamné pour violence deux fois en Suisse, sept fois en Italie et quatre fois en France. Il a également été interné pour troubles mentaux à plusieurs reprises.

Sa cécité ne l'intimide pas lors des débats. Il est même très prolix. Les interrogatoires du prévenu sont menés par le président Thiberge. Del Bono lui répond de manière comique et fait rire l'auditoire. Cela énerve le président, qui semonce le public : les faits sont graves, et on n'est pas au spectacle ! On évoque le passé du criminel. On parle du mariage qu'il a fait avec Mme Carrère en 1924, dont il est à présent veuf.

« Elle aurait vécu dans la terreur », dit le président.

L'accusé n'accepte pas les reproches qui lui sont adressés :

« Elle aurait pu partir.

- Il paraît que vous posiez un rasoir sur votre table de chevet avant de vous coucher.



*Jean-Baptiste del Bono après son forfait.
(Détective.)*



*Jean-Baptiste del Bono à son procès.
(Défenseur.)*

– Bien sûr... et elle revenait chaque soir dans mon lit », répond-il, ironique.

Son ex-femme a réussi à s'enfuir sans qu'il puisse la retrouver et a divorcé au plus vite. Elle a vécu toute sa vie dans la peur de cet homme.

On aborde également le premier mariage de del Bono en Italie. Son épouse est décédée au bout de quatorze jours. Les causes de sa mort ne lui ont jamais été directement imputées, certes, mais on est en droit de trouver cela bizarre...

Avec Angèle, del Bono répète le même scénario : rasoir à côté du lit et multiples tentatives d'étranglement. Lorsqu'on aborde sa première condamnation à six mois de prison pour tentative de meurtre et le décret d'expulsion pris à son encontre, il parle... beaucoup, pour affirmer des choses qui ne vont pas qu'en sa défaveur. Il explique qu'il a toute sa raison, qu'il est juste un peu perturbé par la guerre, comme beaucoup d'anciens combattants. Il n'arrête pas de discourir, au point que, pour que l'audience avance, le président doit l'interrompre, au grand dam de son avocat, M^e Campinchi.

Après six mois passés en prison, il se met avec Mme Bourin. Il écope d'un mois d'emprisonnement pour avoir tenté de l'étrangler. Malgré cela, il soutient, avec son fort accent italien :

« Je n'étais pas parti pour devenir un assassin. C'est Mme Rouard qui m'a poussé au crime par son comportement. Elle voulait m'enlever mon enfant, ce qui n'était pas possible. »

Le juge ne s'en laisse pas compter.

« Lorsque vous avez revu votre maîtresse, et qu'elle s'étonnait que vous soyez toujours sur Paris malgré votre arrêté d'expulsion, vous lui avez répondu que vous ne partiriez pas, car vous préféreriez devenir un assassin. »

Del Bono ne répond pas. Le magistrat enfonce le clou :

« Vous lui avez même précisé que vous alliez recommencer ce que vous aviez fait un an plus tôt. Vous ne buvez pas un peu trop, monsieur del Bono ? »

L'accusé rétorque, rigolard :

« Comme tous les gens du bâtiment ! »

Finalement, hypocrite, il ajoute :

Le récidiviste passionnel

« Je ne voulais pas tuer, et j'en demande bien pardon à la société. »

Il justifie ses crimes en invoquant un état second, dans lequel il aurait été plongé par un terrible orage ayant eu lieu au moment des faits. Cependant, dès que les questions de Thiberge se font trop précises, il prétend qu'il ne se souvient de rien, et que c'est en lisant les journaux qu'il a appris l'horreur de ses actes.

Le docteur Genil-Perrin a observé le prévenu d'un point de vue psychiatrique. Il estime qu'il a le comportement exalté des hommes de Bergame, sa région d'origine. Il rappelle que l'homme était sous l'emprise de l'alcool au moment du drame, mais que cela n'excuse rien. Il est bel et bien responsable de ses actes.

La victime et son fils, Roger, âgé maintenant de treize ans, viennent ensuite témoigner à la barre. La déposition du petit est très poignante, le président le félicite pour son courage.

Le lendemain, second jour d'audience, del Bono continue à trop parler, essayant de susciter la sympathie du jury. Il tente de tirer profit de son infirmité, mais sa cécité n'émeut en rien le procureur de la République, qui conclut son réquisitoire par ces mots :

« Cet homme joue de sa condition d'aveugle pour vous émouvoir et éviter ainsi le châtement suprême. Ne vous laissez pas abuser. Seule la peine de mort peut répondre à ses crimes. Si vous voulez l'épargner, condamnez-le au moins aux travaux forcés à perpétuité. »

La défense tente d'immiscer le doute dans l'esprit des jurés en arguant que l'état mental du prévenu est très instable. D'après elle, l'accusé est fou, il répète tout le temps le même comportement avec les femmes. Cette fois-ci, il a juste franchi un cap. Et l'avocat de rappeler que son client a été interné à plusieurs reprises.

Del Bono coupe alors la parole à M^e Campinchi, lui enlevant ainsi tous ses effets :

« Ne dites pas que je suis fou. Je suis juste comédien. »

Difficile de savoir à quoi il joue. Pris d'un malaise, l'accusé est évacué. L'audience se termine sans lui. Son avocat peut conclure en expliquant que del Bono est un mort-vivant condamné à vie à demeurer dans le noir.

LES GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES DE L'ESSONNE

Après trois quarts d'heure de délibérations, le jury répond affirmativement aux huit questions qui lui ont été posées, et n'accorde donc pas les circonstances atténuantes à l'Italien. Le verdict tombe : ce sera l'échafaud. La condamnation va plus loin que le réquisitoire du ministère public, qui souhaitait seulement les travaux forcés à perpétuité. Les jurés signent néanmoins le recours en grâce, prenant en compte son statut d'aveugle. Del Bono fait aussi une demande de pourvoi en cassation.

Giambatista ne sera finalement pas exécuté. Sa cécité lui permettra de bénéficier de la grâce présidentielle d'Albert Lebrun le 15 avril 1935.